

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

**Décision n° 19472 du 4 mai 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est**

NOR : INTJ1510377S

Le commandant de la région de gendarmerie de Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 56001 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424069S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2015:

Schell, Patrick Nigend : 122 110 Numéro de livret de solde : 5 243 445

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2015:

Bourgeon, Aurélien Nigend : 189 280 Numéro de livret de solde : 8 039 107

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2015:

Schmitt, Vincent Nigend : 307 485 Numéro de livret de solde : 8 091 364

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mai 2015.

Le général,
commandant par suppléance la région de gendarmerie de Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,
G. STRUB